

Le 14 janvier 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATORZIÈME** jour du mois de **JANVIER** de l'an deux mille **QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que Messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin et Dany Brodeur.

**EST ABSENT:** le conseiller Christian Laporte.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 9 personnes dans l'assistance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron-Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

La Mairesse désire prendre un moment de silence pour M. Sutherland, pompier de la municipalité, décédé en décembre dernier.

15-01-003

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE

15-01-004

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu*

**QUE** les procès-verbaux des séances du 3 et du 9 décembre 2014 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

## 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL / COMPTE RENDU DE LA MRC

Aucun suivi n'est requis quant aux questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du mois dernier.

La Mairesse signale que c'est la MRC qui prend en charge les mandats du CLD. Les employés du CLD ont été avisés que leur emploi se terminera à la fin février. La MRC ouvrira des postes qui pourraient être comblés par d'anciens employés du CLD.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Roberge s'interroge quant aux représentants du CLD.

M. Wharry tient à remercier la municipalité pour le party de Noël des employés/élus qui a eu lieu en décembre dernier, ainsi qu'un merci spécial à la Mairesse pour son soutien et sa présence lors du décès de M. James Sutherland, pompier de la municipalité.

## **6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

### **7.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la séance du 11 décembre dernier est déposé aux membres du conseil.

### **7.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement**

Le procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement de la séance du 16 décembre dernier est déposé aux membres du conseil.

### **7.4 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport des inspections forestières du mois de décembre est déposé aux membres du conseil.

15-01-005

### **7.5 Formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées offerte par la COMBEQ**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en environnement désire assister à la formation sur le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées offerte prochainement par la COMBEQ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la dépense de 505 \$ taxes en sus pour l'inscription de l'inspecteur en environnement François Duquette à ladite formation offerte par la COMBEQ les 10 et 11 mars prochains à St-Hyacinthe.

**QUE** les frais de déplacement, de séjour, de repas et de stationnement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et dans le respect du manuel de l'employé et/ou du règlement concerné.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires no 02 47000 454 et 02 47000 310.

ADOPTÉE

15-01-006

### **7.6 Règlement no 369-2014 amendant le règlement de construction 214-2001 – Adoption du règlement**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté un premier projet du règlement no 369-2014 amendant le règlement de construction 214-2001 lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre dernier par la résolution no 14-12-982;

**ATTENDU QU'**une séance de consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 14 janvier à 19h;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée depuis l'adoption du premier projet de règlement;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 369-2014 amendant le règlement de construction 214-2001. Le présent règlement a pour objet de :

- de prohiber l'usage des blocs de béton pour les fondations d'un bâtiment principal.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

15-01-007

**7.7 Règlement 371-2014 amendant le règlement de zonage no 212-2001 - adoption du premier projet**

**ATTENDU QUE** la conseillère Janet Cooper a donné un avis de motion que le règlement portant le no 371-2014 serait présenté pour adoption;

**ATTENDU QUE** le conseil doit d'abord adopter un premier projet de règlement pour tout règlement concernant le zonage, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le premier projet de règlement no 371-2014 modifiant le règlement de zonage 212-2001. Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement 212-2001 afin d'ajouter de nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 12-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé. Les modifications concernent principalement:

- la mise à jour des dispositions sur les zones inondables, les rives, le littoral et les milieux humides;
- la mise à jour des dispositions sur l'abattage d'arbres;
- la mise à jour de certaines définitions.

**QUE** le conseil fixe une assemblée publique d'information sur le projet de règlement le **4 février 2015 à 19h**, à la mairie de la municipalité du Canton de Stanstead située au 778, Chemin Sheldon, Canton de Stanstead. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du premier projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

15-01-008

**7.8 Adhésion au protocole de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide**

**ATTENDU QUE** le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Memphrémagog propose à la municipalité un «Protocole de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide»;

**ATTENDU QUE** ce protocole requiert la collaboration entre le CSSS de Memphrémagog et les municipalités de la MRC Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** les objectifs du protocole sont les suivants :

- Améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide.
- Offrir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide l'accès à des services d'aide.
- Préciser le rôle et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes concernés.

**ATTENDU QUE** les municipalités signataires devront être les premiers intervenants auprès de la personne concernée et appliquer la réglementation municipale en lien avec la situation;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead accepte de collaborer au protocole et que la présente résolution, faisant foi de cette collaboration, soit intégrée en annexe au document officiel dudit protocole.

ADOPTÉE

15-01-009

#### **7.9 Soirée d'information sur les droits acquis offerte par la FQM**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en urbanisme et environnement désire assister à la soirée d'information sur les droits acquis offerte prochainement par la FQM, au coût de 85\$ par personne;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la dépense de 85 \$ taxes en sus pour l'inscription de M. Dominic Gauthier, inspecteur en urbanisme et environnement, à la formation offerte par la FQM le 22 janvier prochain sur les droits acquis. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 61000 454.

ADOPTÉE

### **8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

#### **8.1 Subvention pour l'amélioration des chemins Camber et Noël dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

*Le sujet est reporté à une séance ultérieure.*

15-01-010

#### **8.2 Demande d'information à Hydro-Québec concernant les pannes d'électricité dans la municipalité**

**ATTENDU QUE** les pannes d'électricité se veulent de plus en plus fréquentes dû aux changements climatiques;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande à ce que des représentants de la haute direction d'Hydro-Québec viennent fournir des explications à la municipalité quant à la fréquence et la durée des pannes d'électricité, et également pourquoi celles-ci s'étendent à l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE

### **9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

15-01-011

**9.1 Approbation des comptes payés et payables –Décembre 2014/Janvier 2015**

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de décembre 2014 et janvier 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : **179 259,07 \$**  
Total des comptes à payer: **105 395,12 \$**

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de décembre, à savoir :

Salaires des employés : 25 541,78 \$  
Salaires des pompiers: 14 261,60 \$  
Salaires des élus : 4 549,99 \$  
Membres C.C.U.: 117,51 \$

ADOPTÉE

**9.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois**

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

**9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire**

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

**9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel**

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

**9.5 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

15-01-012

**9.6 Allocation pour le comité consultatif en environnement (CCE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité créait en mai dernier le comité consultatif en environnement (ci-après CCE) tel qu'il appert de la résolution no 14-05-709;

**ATTENDU QU'**un règlement portant le no 362-2014 a également été adopté en ce sens en juin 2014;

**ATTENDU QUE** ledit règlement à son article 6 prévoit que les membres dudit comité ne reçoivent aucune rémunération à moins que le conseil ne leur attribue une allocation sous forme de jetons de présence;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil désire fixer l'allocation à 40 \$ par présence par réunion du comité, tel que prévu également dans le règlement sur le traitement des élus no 337-2012.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 11001 131 et 02 47001 141.

ADOPTÉE

15-01-013

**9.7 Désignation des représentants pour les réunions relatives au parc Weir et de la COGESAF**

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** le Conseil désigne la conseillère Madame Gaétane Gaudreau à titre de représentante de la municipalité pour les réunions relatives au parc Weir.

**QUE** le conseil désigne le conseiller Christian Laporte à titre de représentant de la municipalité pour les réunions relatives à la COGESAF.

**QUE** le conseil fixe une allocation de 40\$ par présence par réunion.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11001-131.

ADOPTÉE

15-01-014

**9.8 Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ**

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite renouveler l'adhésion de la directrice générale pour l'année 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après ADMQ);

*Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu*

**QUE** le conseil renouvelle l'adhésion de la directrice générale pour l'année 2015 à l'ADMQ, au coût de 419 \$ taxes en sus ainsi que pour l'assurance au montant de 254 \$ incluant les taxes. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire no 02 13000 494.

ADOPTÉE

15-01-015

**9.9 Désignation des signataires autorisés à signer au compte bancaire et les effets bancaires**

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de mettre à jour les personnes qui sont autorisées à signer les chèques pour la municipalité;

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** le conseil désigne les titres de poste suivants à titre de signataires autorisés pour signer les chèques pour et au nom de la municipalité (à signer au compte bancaire et les effets bancaires):

Le (la) Maire (sse) - Francine Caron Markwell  
Le (a) Maire (sse) suppléant (e) - Pierre Martineau  
Le (la) directeur (trice) général (e) - Josiane Hudon  
Responsable des finances - Denise Girard

**QUE** le nombre de signatures nécessaires est de 2.

**QUE** les chèques soient toujours signés par un élu et une personne de l'administration (employé), jamais deux élus ou deux employés en même temps.

ADOPTÉE

15-01-016

**9.10 Mandat à PG Solutions Inc.**

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour 2015 auprès de notre fournisseur PG Solutions inc.;

**ATTENDU QUE** ce contrat prévoit le service pour les différents points suivants :

- LES COMPTES FOURNISSEURS ET RÉCLAMATION DES TAXES
- LA TÉLÉTRANSMISSION DU MAPAQ,
- TÉLÉTRANSMISSION PAIE (DÉPOT-SALAIRE)
- LA GESTION DU GRAND-LIVRE, DU BUDGET ET DES ÉTATS FINANCIERS,
- PAIE
- DE LA TAXATION, DE LA PERCEPTION ET DES COMPTES CLIENTS,
- PLATE-FORME DE BASE ACCÈS CITÉ (SYBASE)
- DOSSIER CENTRAL,
- GESTION DES DONNÉES MULTIMÉDIAS,
- GESTION DES FOSSES SEPTIQUES,
- GESTION DES PERMIS.
- LICENCE PREMIÈRE LIGNE - SERVEUR

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Et résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de PG Solutions inc. pour la maintenance et le soutien annuel 2015 et autorise la dépense de **9 915 \$** taxes en sus à cet effet.

**QUE** le montant de la dépense sera approprié à même le (les) budget (s) concerné (s).

ADOPTÉE

15-01-017

**9.11 Renouvellement des contrats de travail des employés permanents de la municipalité**

**ATTENDU QUE** les contrats de travail des employés permanents se terminaient en date du 31 décembre dernier;

**ATTENDU QUE** le conseil désire attendre le dépôt de la politique salariale avant de statuer sur les nouvelles conditions de travail des employés;

**ATTENDU QU'**il est opportun de définir une mesure transitoire en attendant l'arrivée de ladite politique;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil renouvelle les contrats de travail des employés permanents de la municipalité aux mêmes conditions que celles figurant dans leur dernier contrat jusqu'à l'arrivée de la nouvelle politique et de leur nouveau contrat.

ADOPTÉE

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

**12. LOISIRS ET CULTURE**

**13. VARIA**

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

Mme Roberge s'interroge quant à l'accès du réseau sans fil de la Mairie pour les citoyens. Elle indique également que la Fête des Neiges aura probablement lieu le

28 février prochain et que la réunion pour le recrutement de bénévoles se tiendra le 21 janvier à 19h, à la salle de la Mairie.

Mme Belliard soulève le "Spam" qui a été envoyé à des citoyens par une des employés de la municipalité suite à un virus informatique. La municipalité enverra dès demain un infolettre pour aviser la population de ne pas ouvrir le courriel.

Une citoyenne désire informer le public que les services de la popote roulante du CAB Redicker à Stanstead sont maintenant offerts aux citoyens du Canton de Stanstead.

**15-01-018**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19h54.

---

**Francine Caron-Markwell,  
Mairesse**

---

**Me Josiane Hudon,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**